

Arrêté ministériel relatif à la composition des jurys chargés de procéder aux examens linguistiques

A.M. 01-09-2024

M.B. 24-09-2024

Modification :

A.M. 13-10-2025 – M.B. 27-10-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 13 avril 2023 relatif à l'organisation des jurys en charge des examens linguistiques et portant diverses mesures sur la capacité linguistique, articles 17, 20, 21 et 25 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, §1^{er} 36° ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 2023 relatif à la composition des jurys chargés de procéder aux examens linguistiques,

Arrête :

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

CHAPITRE I - DISPOSITIONS COMMUNES

Article 1^{er}. - Sont respectivement nommées en qualité de Présidente et de Présidente suppléante des trois jurys chargés d'organiser les examens linguistiques, pour une durée de quatre ans :

[Madame Raffaella ROBERT, Directrice f.f. à la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique ;]¹

Madame Olivia BODART, Attachée principale au Service d'Appui juridique de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique.

Article 2. - Exerce les fonctions de Secrétaire des trois jurys chargés d'organiser les examens linguistiques, pour une durée de deux ans :

Madame Catherine KLEPPER, Professeure à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire à Wavre, chargée de mission.

Article 3. - Exerce les fonctions de Secrétaire suppléante des trois jurys chargés d'organiser les examens linguistiques, pour une durée de quatre ans :

¹Remplacé par l'A.M. 13-10-2025

Madame Amélie LOUREAU, chargée de mission à la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique.

CHAPITRE II - DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Section I - Jury chargé d'organiser l'examen de connaissance fonctionnelle, suffisante et approfondie de la langue française

Article 4. - Sont nommées et nommés en qualité de membres du Jury chargé d'organiser les examens de connaissance fonctionnelle, suffisante et approfondie de la langue française, pour une durée de quatre ans :

1. Madame Michelle BAIVIER, Préfète à l'Athénée royal Solvay à Charleroi ;

2. Madame Rachissa BOUKAMHER, Professeure à l'Athénée royal Andrée Thomas à Bruxelles ;

3. Madame Bernadette BOUTEILLER, Professeure à l'Institut de la Sainte- Famille à Mons ;

4. Monsieur Luc CANAUTTE, Maitre-assistant à la Haute Ecole Robert Schuman ;

5. Madame Bernadette DAUVRIN, Professeure à l'Institut Technique Provincial de Court-Saint-Etienne ;

6. Monsieur Thierry DE WIN, Professeur au Collège du Sacré-Cœur à Ganshoren ;

7. Madame Nicole DUBIGK, Inspectrice de langues anciennes ;

8. Madame Marina GIOIELLA, Maitre de langues à la Faculté de Traduction et d'Interprétation de l'Université de Mons à Mons ;

9. Madame Catherine GOOR, Maitre-assistante à la Haute Ecole Louvain en Hainaut ;

10. Monsieur André JADOUL, Professeur à l'Athénée royal Uccle 2 à Bruxelles ;

11. Madame Laurie JOSENS, Professeure à la Haute Ecole Francisco Ferrer à Bruxelles ;

12. Madame Claire-Marie KELECHIAN, Professeure au Lycée Mater Dei à Woluwe-Saint-Pierre ;

13. Monsieur Thomas KOUNTOURGIANNOS, Professeur à l'Athénée royal d'Uccle 2 à Bruxelles ;

14. Monsieur Patrick MALICE, Professeur au Collège Notre-Dame à Tournai ;

15. Monsieur Roland MARGANNE, Professeur au Centre scolaire Saint-Benoît Saint-Servais à Liège ;

16. Monsieur Jean-François MORTEHAN, Professeur au Collège Saint-Louis à Waremme ;

17. Madame Bégonia PAZ, Professeure à l'Athénée royal de Bruxelles 2 à Laeken ;

18. Monsieur William PETTY, Professeur à la Haute Ecole provinciale de Hainaut - Condorcet à Marcinelle ;

19. Madame Isabelle PIETTE, Cheffe de travaux à la Faculté de Traduction et d'Interprétation de l'Université de Mons à Mons ;

20. Monsieur Jean-Luc THOMAS, Professeur au Collège Saint-Vincent à Soignies ;

21. Monsieur Laurent VAN DRIELEN, Professeur à l'Athénée royal d'Uccle 2 à Bruxelles ;

22. Madame Michèle VASSAUX, Professeure à l'Athénée royal Paul Delvaux à Ottignies ;

23. Madame Florence VERBANCK, Professeure dans l'établissement d'Enseignement de Promotion et de Formation continue de l'ULB et de la CCIB à Bruxelles ;

24. Madame Christelle WISEUR, Maitre-assistante à la Haute Ecole Louvain en Hainaut.

Section II - Jury chargé d'organiser l'examen de connaissance approfondie de la langue allemande, anglaise ou néerlandaise pour enseigner l'une de ces langues comme seconde langue dans l'enseignement primaire

Sous-section 1 - Section chargée de la langue allemande :

Article 5. - Sont nommées et nommés en qualité de membres du Jury chargé d'organiser les examens de connaissance approfondie d'une seconde langue (allemand) dans l'enseignement primaire, pour une durée de quatre ans :

1. Madame Kim BLYTH, Professeure à l'Athénée royal Air Pur à Seraing ;

2. Madame Edith GENTGES, Professeure au Centre scolaire Saint-François-Xavier à Verviers ;

3. Madame Nathalie JONAS, Professeure à l'Athénée royal Air Pur à Seraing ;

4. Madame Marie-Jeanne LOOZEN, Professeure à l'Institut Saint-Joseph à Welkenraedt ;

5. Madame Charlotte SCHYNTS, Professeure à l'Institut Saint-Joseph à Welkenraedt ;

6. Monsieur Gérard THEVISSSEN, Professeur à l'Institut Saint-Joseph à Welkenraedt ;

7. Madame Elisabeth WEISS, Professeure à l'Athénée royal Air Pur à Seraing.

Sous-section 2 - Section chargée de la langue anglaise :

Article 6. - Sont nommées et nommés en qualité de membres du Jury chargé d'organiser les examens de connaissance approfondie d'une seconde langue (anglais) dans l'enseignement primaire, pour une durée de quatre ans :

1. Monsieur Georges DELBROUCK, Professeur au Collège Saint-François-Xavier à Verviers ;

2. Monsieur Didier DISENHAUS, Professeur à l'Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue à Uccle ;

3. Monsieur Patrick HACKX, Professeur à l'Institut provincial à Tournai ;

4. Monsieur Etienne LEMAL, Professeur à l'Institut de la Providence à Bruxelles ;

5. Monsieur Nicolo LICATA, Professeur à l'Athénée royal Air Pur à Seraing ;

6. Madame Magdalena MAURO, Professeure au Centre scolaire Saint-Benoit Saint-Servais à Liège ;

7. Monsieur Jacques SPELKENS, Professeur à l'Institut Saint-Boniface-Parnasse à Ixelles ;

8. Madame Nicole VAN ISSUM, Professeure à l'Institut Jean Jaurès à Charleroi ;

9. Madame Françoise VANDEVILLE, Professeure à la Haute Ecole libre de Bruxelles - Ilya Prigogine à Bruxelles ;

10. Madame Marie-Laure VERTUEL, Professeure au Collège Sainte-Véronique à Liège.

Sous-section 3 - Section chargée de la langue néerlandaise :

Article 7. - Sont nommées et nommés en qualité de membres du Jury chargé d'organiser les examens de connaissance approfondie d'une seconde langue (néerlandais) dans l'enseignement primaire, pour une durée de quatre ans :

1. Monsieur Michel BACQ, Professeur au Collège Saint-Pierre à Uccle ;

2. Monsieur Andrikos CHANIOTIS, Professeur au Collège du Sacré-Cœur à Ganshoren ;
3. Madame Céline DE HEMPTINNE, Institutrice primaire à l'Ecole communale de Wisterzée à Court-Saint-Etienne ;
4. Monsieur Wim DE GRIEVE, Inspecteur honoraire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
5. Madame Agnes DE RIVIERE, Institutrice maternelle à l'Ecole fondamentale communale Hors-Château à Liège ;
6. Madame Louise DECARPENTRIE, Professeure au Collège Saint-Pierre à Uccle ;
7. Monsieur Pierre DEFOSSEZ, Maitre-assistant à la Haute Ecole Charlemagne ;
8. Monsieur Georges DELBROUCK, Professeur au Collège Saint-François-Xavier à Verviers ;
9. Monsieur Patrick HACKX, Professeur à l'Institut provincial à Tournai ;
10. Madame Florence LEDECQ, Professeure au Collège Notre-Dame de Bellevue à Dinant ;
11. Madame Magdalena MAURO, Professeure au Centre scolaire Saint-Benoit Saint-Servais à Liège ;
12. Madame Chantal PAUWELS, Professeure à l'Institut technique provincial à Court-Saint-Etienne ;
13. Madame Véronique RYCKAERT, Professeure à l'Institut technique provincial à Court-Saint-Etienne ;
14. Madame Anne-Marie VAN EYNDE, Professeure à l'Athénée royal à Woluwe-Saint-Pierre ;
15. Madame Manuelle VAN OVERMEEREN, Professeure à l'Institut La Madeleine à Tournai ;
16. Madame Ida VRIJENS, Professeure au Collège épiscopal du Sartay à Embourg.

Section III - Jury chargé d'organiser l'examen de connaissance approfondie de la langue allemande, anglaise ou néerlandaise en vue d'exercer une fonction en qualité de membre du personnel chargé de cours en immersion

Sous-section 1 - Section chargée de la langue allemande :

Article 8. - Sont nommées et nommés en qualité de membres du Jury chargé d'organiser les examens de connaissance approfondie d'une langue d'enseignement en immersion (allemand), pour une durée de quatre ans :

1. Madame Kim BLYTH, Professeure à l'Athénée royal Air Pur à Seraing ;

2. Madame Edith GENTGES, Professeure au Centre scolaire Saint-François-Xavier à Verviers ;

3. Monsieur Laurent GIANOTTI, Maitre-assistant à HEC Liège Ecole de gestion à Liège ;

4. Madame Nathalie JONAS, Professeure à l'Athénée royal Air Pur à Seraing ;

5. Madame Marie-Jeanne LOOZEN, Professeure à l'Institut Saint-Joseph à Welkenraedt ;

6. Madame Charlotte SCHYNTS, Professeure à l'Institut Saint-Joseph à Welkenraedt ;

7. Monsieur Gérard THEVISSSEN, Professeur à l'Institut Saint-Joseph à Welkenraedt ;

8. Madame Elisabeth WEISS, Professeure à l'Athénée royal Air Pur à Seraing.

Sous-section 2 - Section chargée de la langue anglaise :

Article 9. - Sont nommées et nommés en qualité de membres du Jury chargé d'organiser les examens de connaissance approfondie d'une langue d'enseignement en immersion (anglais), pour une durée de quatre ans :

1. Monsieur Joseph BARTHOLOME, Professeur au Collège royal Marie-Thérèse à Herve ;

2. Madame Kim BLYTH, Professeure à l'Athénée royal Air Pur à Seraing ;

3. Monsieur Georges DELBROUCK, Professeur au Collège Saint-François-Xavier à Verviers ;

4. Monsieur Didier DISENHAUS, Professeur à l'Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue à Uccle ;

5. Madame Edith GENTGES, Professeure au Centre scolaire Saint-François-Xavier à Verviers ;

6. Monsieur Patrick HACKX, Professeur à l'Institut provincial à Tournai ;

7. Madame Sylvie HUYSMANS, Professeure à l'Athénée royal de Rixensart-Wavre à Wavre ;

8. Madame Leslie KAUFMAN, Professeure à l'Athénée provincial à Leuze-en-Hainaut ;

9. Madame Marie-Jeanne LOOZEN, Professeure à l'Institut Saint-Joseph à Welkenraedt ;

10. Madame Magdalena MAURO, Professeure au Centre scolaire Saint-Benoit Saint-Servais à Liège ;

11. Madame Hanifa NORSHAM BINTI MD, Professeure à l'Athénée provincial à Leuze-en-Hainaut ;

12. Monsieur William PETTY, Professeur à la Haute Ecole provinciale de Hainaut - Condorcet à Marcinelle ;

13. Monsieur Marc RYCKEBOER, Professeur à l'Athénée Joseph Bracops à Bruxelles ;

14. Monsieur Jacques SPELKENS, Professeur à l'Institut Saint-Boniface-Parnasse à Ixelles ;

15. Madame Nicole VAN ISSUM, Professeure à l'Institut Jean Jaurès à Charleroi ;

16. Madame Françoise VANDEVILLE, Professeure à la Haute Ecole libre de Bruxelles - Ilya Prigogine à Bruxelles ;

17. Monsieur Tim VERMEULEN, Professeur au Collège Saint-Hubert à Bruxelles ;

18. Madame Marie-Laure VERTUEL, Professeure au Collège Sainte-Véronique à Liège ;

[19. Madame Marie DOSSOGNE, Professeure à l'Athénée royal de Rixensart-Wavre à Wavre.]²

Sous-section 3 - Section chargée de la langue néerlandaise :

Article 10. - Sont nommées et nommés en qualité de membres du Jury chargé d'organiser les examens de connaissance approfondie d'une langue d'enseignement en immersion (néerlandais), pour une durée de quatre ans :

1. [...] ³

2. Monsieur Michel. BACQ, Professeur au Collège Saint-Pierre à Uccle ;

3. [...] ⁴

4. Monsieur Andrikos CHANIOTIS, Professeur au Collège du Sacré-Cœur à Ganshoren ;

²Remplacé par l'A.M. 13-10-2025

³Abrogé par l'A.M. 13-10-2025

⁴Abrogé par l'A.M. 13-10-2025

5. Madame Céline DE HEMPTINNE, Institutrice primaire à l'Ecole communale de Wisterzée à Court-Saint-Etienne ;

6. Madame Agnes DE RIVIERE, Institutrice maternelle à l'Ecole fondamentale communale Hors-Château à Liège ;

7. Madame Louise DECARPENTRIE, Professeure au Collège Saint-Pierre à Uccle ;

8. Madame Véronique DIEU, Professeure au Collège épiscopal du Sartay à Embourg ;

9. Monsieur Franky HERREBOUT, Professeur à la Haute Ecole Bruxelles-Brabant à Nivelles ;

10. Madame Marie Kristine HUYSMANS, Professeure au Collège épiscopal du Sartay à Embourg ;

11. Madame Jasmin KIEBOOMS, Professeure à l'Institut Saint-Louis à Bruxelles ;

12. Madame Alison MEGANCK, Professeure à l'Ecole communale de Huy sud à Huy ;

13. Madame Véronique RYCKAERT, Professeure à l'Institut technique provincial à Court-Saint-Etienne ;

14. Madame Anne-Marie VAN EYNDE, Professeure à l'Athénée royal à Woluwe-Saint-Pierre ;

15. [...] ⁵

16. Monsieur Tim VERMEULEN, Professeur au Collège Saint-Hubert à Bruxelles ;

17. Madame Ida VRIJENS, Professeure au Collège épiscopal du Sartay à Embourg ;

18. [...] ⁶

TITRE II - DISPOSITIONS FINALES

Article 11. - L'arrêté ministériel du 11 octobre 2023 relatif à la composition des jurys chargés de procéder aux examens linguistiques, est abrogé.

Article 12. - Le présent arrêté entre en vigueur le 10 septembre 2024.

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2024.

Pour la Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

⁵Abrogé par l'A.M. 13-10-2025

⁶Abrogé par l'A.M. 13-10-2025

E. DEGRYSE

Par délégation,

Le Directeur général de la Direction générale de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique au
sein du Ministère de la Communauté française,

E. GILLIARD